

WebYaST 1.3

Accord de Licence de Logiciel SUSE®

LISEZ ATTENTIVEMENT LE PRÉSENT ACCORD. EN ACHETANT, INSTALLANT ET/OU EN UTILISANT CE LOGICIEL (SES COMPOSANTS Y COMPRIS), VOUS ACCEPTEZ LES CONDITIONS GÉNÉRALES DU PRÉSENT ACCORD ET RECONNAISSEZ EN AVOIR LU ET COMPRIS LES MODALITÉS. SI VOUS N'ACCEPTEZ PAS CES TERMES, NE TÉLÉCHARGEZ PAS, N'INSTALLEZ PAS ET N'UTILISEZ PAS LE LOGICIEL. UNE PERSONNE AGISSANT AU NOM D'UNE ENTITÉ DÉCLARE DISPOSER DE L'AUTORITÉ REQUISE POUR CONCLURE CET ACCORD AU NOM DE LADITE ENTITÉ.

Cet Accord de Licence de Logiciel SUSE (ci-après dénommé « Accord ») est un contrat conclu entre vous-même, personne physique ou morale (« Vous »), et SUSE LLC (ci-après dénommé « SUSE »). Le logiciel identifié dans le titre de cet Accord, sa structure, son organisation et la documentation qui l'accompagne (ci-après collectivement dénommés le « Logiciel ») sont protégés par les lois et traités sur les droits d'auteur en vigueur aux États-Unis et dans d'autres pays, et sont soumis aux termes de cet Accord. Toute modification, mise à jour, amélioration ou mise à niveau du Logiciel que Vous êtes susceptible de télécharger ou de recevoir n'étant pas accompagnée d'un accord de licence est expressément incluse en tant que Logiciel et donc régie par le présent Accord.

LICENCES. Le Logiciel et chacun de ses composants sont la propriété de SUSE ou d'autres fournisseurs de licence et sont protégés par les droits d'auteur et autres lois en vigueur. Sous réserve du respect des conditions générales du présent Accord, SUSE Vous octroie une licence perpétuelle, non transférable et mondiale vous permettant de reproduire le Logiciel et d'en utiliser des copies au sein de Votre Entreprise (telle que définie ci-dessous). La plupart des composants individuels inclus dans le Logiciel sont cédés sous licence conformément à une licence libre identifiée dans la documentation ou incluse dans le code source ou binaire des composants correspondants. Cet Accord ne limite pas Vos droits dans le cadre de telles licences, ni ne remplace ou contredit les termes de la licence ou les obligations d'utilisation de tout composant libre individuel. « Organisation » désigne une entité juridique, à l'exclusion des filiales et autres sociétés affiliées ayant une existence propre en termes fiscaux ou de personnalité juridique. Dans le secteur privé, une société, un partenariat ou un trust, à l'exclusion de leurs filiales ou autres sociétés affiliées dotées d'un numéro de TVA ou de SIRET propre, sont autant d'exemples d'Organisation. Dans le secteur public, une institution publique spécifique ou une autorité publique locale sont également des exemples d'Organisation.

SERVICES À ABONNEMENT. SUSE vend des services à abonnement pour le Logiciel qui Vous permettent de disposer d'une assistance technique tarifée et de l'utilisation interne de mises à jour du Logiciel proposées au cours de la période contractée pour le Service à abonnement, sous réserve du respect des termes de l'offre de Service à abonnement en question. Les frais imposés pour les Services à abonnement de ce Logiciel dépendent du nombre total d'unités du Logiciel que Vous déployez, installez ou utilisez (le terme « unité » du Logiciel étant défini par SUSE dans l'offre d'abonnement concernée).

MARQUES. Ce contrat ne saurait accorder aucun droit ou licence, expressément ou tacitement, relatif à une marque commerciale, appellation commerciale ou marque de service appartenant à SUSE ou à ses filiales ou fournisseurs de licence (les « Marques »). Pour distribuer un composant libre du Logiciel, vous devez en supprimer toutes les Marques, à l'exception de celles indiquant que SUSE possède le composant ou en octroie les licences.

CONDITIONS ET RESTRICTIONS

SUSE se réserve tout droit qui ne Vous est pas expressément accordé. Vous ne pouvez pas : (1) soumettre le Logiciel à un processus d'ingénierie inverse, ni le décompiler ou le désassembler, sauf si et uniquement si ces opérations sont expressément autorisées par la législation en vigueur ; ou (2) transférer le Logiciel ou vos droits de licence accordés dans le cadre de cet Accord, que ce soit en tout ou partie.

SUSE n'est en aucun cas obligé de fournir une assistance technique, sauf si Vous acquérez une offre qui inclut expressément des services d'assistance technique. Le cas échéant et si aucun accord distinct ne s'applique spécifiquement aux services d'assistance technique, les termes du présent Accord régissent la fourniture desdits

services (les « Services »). Pour plus d'informations sur les offres d'assistance actuelles, visitez le site Web de SUSE à l'adresse <http://www.suse.com/support>.

DROITS DE PROPRIÉTÉ

Un titre de propriété ou un droit de propriété sur le Logiciel ne Vous est en aucun cas transféré. SUSE et/ou ses fournisseurs de licence conservent tous les droits, titres et intérêts de propriété intellectuelle attachés au Logiciel et aux Services, y compris ceux portant sur toute adaptation ou copie dudit Logiciel et desdits Services. Tout matériel que Vous recevez comme Services qui n'est pas associé à des termes remplaçant expressément le présent Accord est considéré comme Logiciel et est donc régi par le présent Accord. Vous avez uniquement acquis une licence conditionnelle d'utilisation du Logiciel. Le Logiciel Vous est fourni sous licence, il ne Vous est pas vendu.

GARANTIE LIMITÉE

Sauf accord écrit conclu avec SUSE ou conformément aux termes de licence associés à un composant spécifique et dans la limite autorisée par la réglementation en vigueur, le Logiciel est fourni sous licence « EN L'ÉTAT », SANS QUELQUE GARANTIE QUE CE SOIT, expresse ou implicite, y compris toute garantie tacite de qualité marchande, de non-violation des droits ou d'adéquation à un usage particulier. Dans les soixante (60) jours suivant la date de livraison, SUSE garantit que tout support sur lequel le Logiciel est fourni ne présente, dans des conditions d'utilisation normales, aucun défaut physique. Si vous signalez la non-conformité des éléments ou les retournez à SUSE au cours de la période de garantie de soixante (60) jours, SUSE se chargera, à sa convenance, de remplacer le support ou de rembourser les frais dont Vous vous êtes acquittés pour obtenir le support. Cette garantie s'applique exclusivement aux supports fournis par SUSE. Une utilisation ou une modification non autorisée du Logiciel annulerait cette garantie.

Autres Services. SUSE garantit que tout service de conseil ou d'assistance technique acheté en l'absence d'un accord écrit distinct sera fourni avec professionnalisme, conformément aux normes généralement reconnues du secteur. La présente garantie sera valable pendant quatre-vingt-dix (90) jours après la fourniture des Services. En cas de rupture de garantie, la seule obligation de SUSE, à son entière discrétion, sera soit de corriger les Services de sorte qu'ils soient conformes à la présente garantie, soit de Vous rembourser le montant versé à SUSE pour la portion des Services non conformes aux termes de la présente garantie. Les fichiers peuvent être altérés ou endommagés lors de la fourniture des services techniques par SUSE. Vous acceptez donc de prendre les mesures appropriées pour isoler et sauvegarder Vos systèmes.

LE LOGICIEL N'A PAS ÉTÉ CONÇU, FABRIQUÉ OU PRÉVU POUR UNE UTILISATION OU UNE DISTRIBUTION SUR UN ÉQUIPEMENT FONCTIONNANT DANS UN ENVIRONNEMENT DANGEREUX ET QUI NÉCESSITE DES PERFORMANCES N'OFFRANT PLUS TOUTE LA SÉCURITÉ NÉCESSAIRE : FONCTIONNEMENT SUR DES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES, NAVIGATION AÉRIENNE, COMMUNICATIONS OU SYSTÈMES DE CONTRÔLE, ÉQUIPEMENTS DE SAUVETAGE, SYSTÈMES D'ARMES OU AUTRES UTILISATIONS AU COURS DESQUELLES UNE PANNE DU LOGICIEL POURRAIT ENTRAÎNER DIRECTEMENT LA MORT, DES BLESSURES CORPORELLES OU UNE DÉTÉRIORATION GRAVE DE L'ENVIRONNEMENT.

CE LOGICIEL N'EST COMPATIBLE QU'AVEC CERTAINS ORDINATEURS ET SYSTÈMES D'EXPLOITATION. LA GARANTIE N'EST PAS APPLICABLE AUX SYSTÈMES NON COMPATIBLES. Pour toute information sur la compatibilité, veuillez contacter SUSE ou votre revendeur.

Produits non-SUSE. Le Logiciel peut inclure ou faire partie d'une offre groupée qui inclut du matériel ou d'autres programmes ou services informatiques cédés sous licence ou vendus par un fournisseur autre que SUSE. SUSE NE GARANTIT PAS LES PRODUITS OU SERVICES FOURNIS PAR DES TIERS. CES PRODUITS OU SERVICES SONT FOURNIS « EN L'ÉTAT ». TOUTE GARANTIE ÉVENTUELLE SUR CES PRODUITS NE PEUT ÊTRE DONNÉE, LE CAS ÉCHÉANT, QUE PAR LE FOURNISSEUR DE LICENCE DE CES PRODUITS EN VERTU DE SES PROPRES CONDITIONS DE GARANTIE APPLICABLES.

SOUS RÉSERVE DE LOIS IMPÉRATIVES CONTRAIRES, SUSE EXCLUT TOUTE GARANTIE TACITE RELATIVE AU LOGICIEL, NOTAMMENT QUANT À LA DÉTENTION DE DROITS DE PROPRIÉTÉ, LA NON-VIOLATION DE DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE TIERS, LA QUALITÉ MARCHANDE OU L'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER. SUSE N'APPORTE AUCUNE GARANTIE ET N'ENGAGE AUCUNE RESPONSABILITÉ NON EXPRESSÉMENT DÉFINIE DANS LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE. SUSE NE GARANTIT PAS QUE LE LOGICIEL OU LES SERVICES SATISFERONT À VOS EXIGENCES OU QU'ILS FONCTIONNERONT DE MANIÈRE ININTERROMPUE. Certaines juridictions n'autorisent pas certaines exclusions ou limitations de garantie. Par conséquent, il se peut qu'une partie des limitations susmentionnées ne vous soient pas applicables. La présente garantie limitée Vous confère des droits spécifiques, auxquels peuvent s'ajouter d'autres droits variables en fonction de la législation en vigueur dans l'État ou la juridiction dont Vous relevez.

LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ

(a) Pertes indirectes. SUSE, SES CONCÉDANTS, FILIALES OU EMPLOYÉS, NE POURRONT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUS POUR RESPONSABLES À RAISON DES PRÉJUDICES INDIRECTS, ACCESSOIRES OU SPÉCIAUX (QU'ILS SOIENT MATÉRIELS OU IMMATÉRIELS), RÉSULTANT DE L'UTILISATION OU DE L'IMPOSSIBILITÉ D'UTILISER LE LOGICIEL, Y COMPRIS, DE FAÇON NON LIMITATIVE, EN CAS DE PERTE FINANCIÈRE, DE MANQUE À GAGNER OU DE PERTE DE DONNÉES ET CE, INDÉPENDAMMENT DU CARACTÈRE PRÉVISIBLE OU NON DESDITS PRÉJUDICES.

(b) Dommages directs. EN AUCUN CAS LA RESPONSABILITÉ GLOBALE DE SUSE EN MATIÈRE DE PRÉJUDICES DIRECTS MATÉRIELS OU IMMATÉRIELS (QU'IL S'AGISSE D'UN CAS UNIQUE OU RÉPÉTÉ) NE POURRA ÊTRE ENGAGÉE AU-DELÀ DE 125 % DU MONTANT PAYÉ PAR VOUS POUR LE LOGICIEL (OU 40 EUROS, 50 USD) SI LE LOGICIEL VOUS A ÉTÉ FOURNI À TITRE GRACIEUX). Les exclusions et limitations susmentionnées ne peuvent pas être appliquées à des réclamations en rapport avec un décès ou des blessures corporelles. Dans les pays où la législation en vigueur rendrait inapplicables les exclusions ou les limitations de responsabilité énoncées ci-dessus, la responsabilité de SUSE sera exclue ou limitée dans la mesure maximale autorisée par ces lois.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Durée.

Le présent Accord entre en vigueur à la date à laquelle Vous acquérez légalement le Logiciel. Il sera automatiquement résilié si Vous ne respectez pas l'une de ses conditions.

Vérification.

Moyennant un avertissement donné quinze (15) jours à l'avance, SUSE est autorisé à mener, à ses propres frais, un audit annuel, pendant Vos heures normales de bureau, afin de vérifier que Vous vous conformez au présent Accord dans le cadre de votre utilisation du Logiciel et de la Documentation. Vous acceptez d'appliquer les mesures de sécurité nécessaires en interne afin d'éviter toute copie, distribution, installation, utilisation ou accès illicite au présent Logiciel. Par ailleurs, vous acceptez de conserver des dossiers attestant que vous vous conformez au présent accord et vous fournirez, à la demande de SUSE, des statistiques et/ou rapports basés sur vos dossiers en tenant compte du nombre de copies (par produit et version) et des architectures réseau dans la mesure où ceux-ci sont liés d'une manière ou d'une autre aux octrois de licence et au déploiement du Logiciel. Pour permettre à SUSE ou à l'un de ses représentants autorisés de mener à bien son audit, vous tiendrez vos dossiers, votre matériel et vos employés à leur disposition. Pour autant que SUSE ou l'un de ses représentants autorisés se soit raisonnablement engagé par écrit à préserver la confidentialité de vos données, Vous êtes tenu de vous montrer coopératif dans le cadre de ce type d'audit et de fournir l'assistance et l'accès nécessaires à tous les dossiers et ordinateurs. Si un audit révèle que Vous avez actuellement ou que Vous avez eu à un moment donné une installation sans licence ou que Vous avez accédé ou utilisé le Logiciel sans licence, Vous vous procurerez les licences nécessaires immédiatement pour pallier ce manquement. Si l'audit révèle un défaut de licence pour le matériel de 5 % ou plus, Vous serez tenu de rembourser SUSE pour les frais encourus dans le cadre de l'audit et d'acquérir les licences nécessaires supplémentaires dans les 30 jours sans pouvoir prétendre à toute autre remise applicable.

Tests d'évaluation des performances.

Cette limitation sur les tests d'évaluation des performances Vous concerne si Vous êtes un développeur logiciel ou un concédant ou si vous effectuez des tests sur le logiciel sous la direction ou pour le compte d'un développeur de logiciels ou d'un concédant. Sans l'accord préalable écrit de SUSE (SUSE ne devant pas s'opposer à cet accord de manière excessive), vous ne pouvez pas publier ou dévoiler à un tiers les résultats d'un test d'évaluation des performances du Logiciel. Si Vous êtes concédant de produits en concurrence avec le Logiciel ou aux fonctionnalités similaires à celles du Logiciel (« Produits similaires ») ou agissez au nom de tels concédants, et que Vous publiez ou divulguiez des informations sur les tests d'évaluation du Logiciel en violation de cette restriction, sauf mention contraire dans le contrat de licence de l'utilisateur final du Produit similaire et outre les recours que SUSE pourrait utiliser, SUSE est autorisé à effectuer les tests d'évaluation des performances sur des Produits similaires et à divulguer et publier les résultats. Vous faites ainsi valoir que Vous avez l'autorité de concéder ces droits à SUSE.

Cession de licence.

Le présent Accord ne peut en aucun cas faire l'objet d'une cession sans l'accord préalable écrit de SUSE.

Loi et juridiction.

Le présent Accord est régi par les lois de l'État de l'Utah, aux États-Unis. Toute action en justice relative à cet Accord ne peut être portée que devant les tribunaux compétents de l'État de l'Utah. Si, toutefois, le pays de votre résidence principale est un état membre de l'Union européenne ou de l'Association européenne de libre-échange, le présent Accord est régi par les lois de ce pays. Toute action en justice ne peut alors être portée que devant les tribunaux compétents de ce pays.

Accord complet.

Le présent Accord définit la totalité des conventions entre Vous et SUSE et ne peut être amendé ou modifié que par un accord écrit conclu entre Vous et un représentant autorisé de SUSE. AUCUN CONCÉDANT DE LICENCE, DISTRIBUTEUR, VENDEUR, DÉTAILLANT, REVENDEUR, REPRÉSENTANT OU EMPLOYÉ N'EST AUTORISÉ À MODIFIER CET ACCORD OU À ENGAGER DES RESPONSABILITÉS DISTINCTES DE CELLES INCLUSES DANS LES PRÉSENTES CLAUSES DE L'ACCORD.

Renonciation.

Toute renonciation à l'un des droits octroyés par le présent Accord devra, pour prendre effet, être formulée par écrit et signée par un représentant dûment autorisé de la partie concernée. Toute renonciation du droit passé ou présent causé par la violation de l'une des clauses du présent Accord représentera une renonciation des droits futurs liés à cet Accord.

Rupture de l'Accord.

Si l'une des clauses de cet Accord perd sa valeur juridique ou sa force exécutoire, ladite disposition sera analysée, limitée, modifiée ou, le cas échéant, résiliée afin d'éliminer son inapplicabilité ; par contre, les autres dispositions conserveront leur applicabilité.

Conformité aux exigences d'exportation.

Tous les produits ou informations techniques fournis dans le cadre de ce contrat peuvent être soumis à des contrôles d'exportation aux États-Unis et à la législation commerciale d'autres pays. Les parties s'engagent à respecter toutes les réglementations de contrôle d'exportation et à obtenir les autorisations ou classifications nécessaires pour exporter, réexporter ou importer des livrables. Les parties s'engagent à ne pas exporter ou réexporter vers des entités figurant sur les listes d'exclusion d'exportation américaines ou vers des pays sous embargo des États-Unis ou représentant une menace terroriste conformément à la législation des États-Unis en matière d'exportation. Les parties s'engagent à ne pas employer de livrables à des fins d'utilisation illicite d'armes nucléaires, de missiles ou d'armes biochimiques. Avant d'exporter des produits SUSE depuis les États-Unis, consultez la page Web (en anglais) du Bureau of Industry and Security : www.bis.doc.gov. Reportez-vous également à la page <http://www.novell.com/company/legal/> pour plus d'informations sur l'exportation de logiciels SUSE. SUSE s'engage à Vous fournir, sur demande, les informations spécifiques relatives aux limitations applicables. Toutefois, SUSE décline toute responsabilité quant à la non-obtention de Votre part des agréments d'exportation nécessaires.

Droits du Gouvernement des États-Unis.

Toute utilisation, reproduction ou divulgation de la part du Gouvernement des États-Unis est soumise aux limitations prévues par les dispositions légales suivantes : FAR 52.227-14 (juin 1987) Alternate III (juin 1987), FAR 52.227-19 (juin 1987) ou DFARS 252.227-7013 (b)(3) (nov. 1995), ou par les clauses ultérieures appliquées en remplacement des dispositions légales ci-avant.

Contractant/fabricant : SUSE LLC, 404 Wyman Street, Suite 390, Waltham, MA 02451.

Autre. L'application de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises est expressément exclue.

©2013 SUSE LLC ou ses sociétés affiliées. Tous droits réservés.
(042613)

SUSE est une marque déposée de SUSE LLC ou de ses filiales, aux États-Unis et dans d'autres pays.
Toutes les marques tierces sont la propriété de leurs détenteurs respectifs.